

**Service correctionnel du Canada  
Direction des services techniques  
Systèmes électroniques**

---

**SE/NE-0207  
Révision 1  
23 mai 2003**

**NORMES EN ÉLECTRONIQUE  
BOÎTIER HAUTE SÉCURITÉ DE CAMÉRA DE TÉLÉVISION  
EN CIRCUIT FERMÉ**

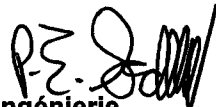
---

Préparé par :



**Gestionnaire,  
Recherche des systèmes électroniques**

Autorisé par :



**Directeur,  
Services d'ingénierie**

7 July 03

---

## 1.0 **OBJET**

La présente norme définit les exigences du Service correctionnel du Canada (SCC) relatives aux boîtiers haute sécurité des caméras de télévision en circuit fermé utilisés à l'intérieur des établissements correctionnels fédéraux.

## 2.0 **GÉNÉRALITÉS**

Les boîtiers d'intérieur haute sécurité sont utilisés dans les aires de surveillance aux fins de la sécurité et exigent une protection maximale contre le vandalisme. Le boîtier est monté d'affleurement aux murs ou au plafond des cellules de détenu, sans quincaillerie de montage apparente. Le couvercle avant est muni d'une fenêtre de Lexan transparent résistant aux chocs. Le boîtier devant être monté dans des endroits « difficiles d'accès », la fiabilité et la facilité de maintenance sont des critères essentiels.

## 3.0 **EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES**

Le boîtier haute sécurité doit pouvoir fonctionner dans les conditions suivantes :

- 3.1 Température : de 0 °C à +50 °C;
- 3.2 Humidité : de 0 à 95 %, sans condensation.

## 4.0 **EXIGENCES MÉCANIQUES**

Les dimensions extérieures du boîtier ne doivent pas dépasser :

- 4.1 Largeur : 350 mm;
- 4.2 Hauteur : 300 mm;
- 4.3 Profondeur : 350 mm;
- 4.4 Poids : 10 kg.

---

## 5.0 EXIGENCES DE CONCEPTION

Le boîtier haute sécurité doit :

- 5.1 avoir une fenêtre de Lexan transparent de 1,27 cm d'épaisseur.
- 5.2 avoir une monture de caméra réglable avec trous de montage de 1/4 po de diamètre;
- 5.3 avoir des câbles d'alimentation ou vidéo non apparents;
- 5.4 avoir des vis inviolables aux endroits où l'accès autorisé au boîtier est requis;
- 5.5 être construit en acier de calibre 10 et avoir une durée de vie prévue d'au moins cinq ans;
- 5.6 avoir une étiquette fixée en permanence à l'intérieur indiquant le nom du fabricant, le numéro de modèle ou d'ensemble, le numéro de série et l'alimentation secteur requise.

## 6.0 EXIGENCES FONCTIONNELLES

Le boîtier haute sécurité doit :

- 6.1 être inviolable et utiliser des vis de sécurité pour permettre l'accès au boîtier aux fins de la maintenance;
- 6.2 être muni des filtres appropriés pour empêcher l'entrée de poussière, d'eau ou d'insectes;
- 6.3 avoir une moyenne des temps de bon fonctionnement (MTBF) de 10 000 heures ou plus et être construit de manière à assurer une grande fiabilité;
- 6.4 être accessible pour faciliter la maintenance et le réglage de la position de la caméra.

## 7.0 BROUILLAGE

Les performances du boîtier haute sécurité ne doivent pas être altérées par la proximité de matériel électronique courant utilisé dans l'établissement correctionnel. Les distances minimales auxquelles peut se trouver du matériel électronique courant sont précisées ci-dessous :

- 7.1 émetteurs-récepteurs SRG : au moins 1 mètre;
- 7.2 émetteurs-récepteurs UHF et VHF : au moins 1 mètre;

---

7.3 autre matériel d'émission, de réception et de distribution de fréquences radio : au moins 5 mètres;

7.4 ordinateurs individuels et postes de travail informatisés : au moins 5 mètres.

## 8.0 **SÉCURITÉ**

Le boîtier haute sécurité doit être homologué CSA.

**- FIN DU TEXTE -**